Monsieur le Directeur Académique,

Lors de la réunion des Directeurs de ce jeudi 16 mars, des collègues ont demandé que les directions des petites écoles aux décharges « aléatoires » puissent être remplacées par la même personne tout au long de l'année. C'est une demande que, chaque année, nous vous faisons remonter.

Actuellement, ces décharges sont assurées par des remplaçants. Une Directrice de 3 classes faisait remarquer que ces 12 jours de décharge dans l'année avaient été complétés par 12 TR différents.

Pour permettre à ces nombreux collègues mais aussi élèves de bénéficier d'une continuité pédagogique minimale, nous vous avions proposé d'attribuer ces postes à des TS. La répartition pourrait se faire de manière équilibrée, régulière, efficace. Dans l'absolu, le calendrier pourrait être établi à la rentrée et être respecté... avec un roulement, une décharge toutes les 3 semaines pour les écoles à 3 classes, toute l'année. C'est le souhait de nos collègues.

Par exemple, sur la circonscription d'Evian, à ces 10 écoles de 3 classes bénéficiant de 12 jours de décharge pourraient être affecté un titulaire de secteur à l'année.

BELLEVAUX	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740814H)
CHEVENOZ	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740800T)
EVIAN LES BAINS	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE LE CENTRE (0740235D)
FETERNES	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE (0741373R)
LE BIOT	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE FRANCOIS HUGO (0740560G)
LES GETS	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740783Z)
MONTRIOND	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0741247D)
SEYTROUX	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740175N)
VAILLY	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE (0740888N)
VAILLY	ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE DU VAL D'HERMONE (0741464P)

Si les contraintes de déplacements compréhensibles rendent difficiles une telle organisation, il est possible de scinder géographiquement en y ajoutant et déchargeant les écoles de 1 et 2 classes.

Sur la circonscription de Rumilly, une même organisation pourrait être possible en incluant ces écoles à 3 classes.

BLOYE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740688W)
CHALLONGES	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740770K)
LORNAY	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740693B)
MURES	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE JACQUES PREVERT (0740415Z)
ST EUSEBE	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740701K)
ST SYLVESTRE	ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE (0740417B)
VALLIERES-SUR-FIER	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740604E)
VERSONNEX	ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE (0740607H)

Les TS à temps partiels pourraient également donner une forme de souplesse à cette organisation.

Nous vous savons attachés aux conditions d'exercice des enseignants et des directeurs. Ce dispositif permettrait, nous en sommes convaincus, de répondre à une demande bien légitime des Directeurs des petites écoles du département.

Nous comptons sur votre aide.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur Académique, en notre attachement au service public d'éducation.